



# communiqué

N<sup>o</sup>:  
No.: 101

Le 4 juillet 1985

LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR REND PUBLIC  
LE RAPPORT DU TRIBUNAL CANADIEN DES IMPORTATIONS SUR  
L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

OTTAWA, le 4 juillet 1985: L'honorable James Kelleher, ministre du Commerce extérieur, a rendu public aujourd'hui le rapport du Tribunal canadien des importations sur l'industrie de la chaussure. Le rapport évoque, entre autre, la nécessité de maintenir éventuellement des mesures spéciales de protection.

Le rapport du Tribunal repose sur l'enquête la plus complète qui ait été réalisée à ce jour sur l'industrie canadienne de la chaussure. Il étudie la restructuration dans laquelle se sont engagés les fabricants canadiens, la capacité de l'industrie de soutenir la concurrence présente et future, les incidences du contingentement sur les consommateurs, les importateurs et les détaillants. En outre, conformément à son mandat le Tribunal devait proposer des modalités de suppression progressive des contingents à l'importation sur une période de trois ans s'il concluait que les importations causaient ou risquaient de causer un préjudice à l'industrie. Toutes les parties concernées ont eu l'occasion de présenter leurs propositions au Tribunal soit par écrit ou au cours d'audiences publiques.

Le rapport du Tribunal comprend une analyse détaillée des cinq grands secteurs de l'industrie canadienne de la chaussure à savoir: les chaussures habillées et sport pour hommes et pour garçons, les chaussures habillées et sport pour dames et pour fillettes, les pantoufles, les chaussures pour enfants et pour nourrissons et les chaussures spéciales.

D'une façon générale, le Tribunal a conclu que la restructuration de l'industrie avait sensiblement progressé depuis sa dernière enquête, et que plusieurs secteurs sont maintenant en mesure de concurrencer les produits importés sans avoir recours aux mesures de protection spéciales.